

## **SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 11 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 04 septembre 2020, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël – M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – M. NILLOON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RETY, M. MURE Julien a donné pouvoir à Mme JOLY Christelle, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David, M. BATAILLARD Kévin a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand

Secrétaire : Mme JOLY Christelle

### **QUESTIONS DEBATTUES**

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Conseil Municipal du 03 juillet 2020
- 3/ Assainissement : Présentation du rapport annuel du délégataire
- 4/ Délégation de Service Public d'assainissement collectif : avenant n°1
- 5/ Nouvelle STEP : Prime d'éviction à l'exploitant agricole
- 6/ Conclusion d'un bail agricole : Les Chatières / GAEC de Niermont
- 7/ Bureau 204, route de Pont de Veyle : modification d'un bail
- 8/ Compte rendu des commissions communales
- 9/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 10/ Huis Clos : Acquisition de parcelles et utilisation du droit de préemption de la SAFER
- 11/ Informations diverses
  - Remerciements
  - Mise à disposition des salles communales
  - Communauté de Communes Bresse et Saône
  - Inauguration de la STEP
  - Planning des prochaines réunions
  - Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Monsieur Franck MONTERRAT, conseiller municipal à M. Jean-Pierre RETY,
- Monsieur Julien MURE, conseiller municipal à Madame Christelle JOLY,
- Madame Laura BONNAT, conseillère municipale à Monsieur David BERRY,
- Monsieur Kévin BATAILLARD, conseiller municipal à Monsieur Bertrand VERNOUX,

\*\*\*\*\*

### **1<sup>ère</sup> QUESTION**

#### **DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Madame Christelle JOLY, secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **2<sup>ème</sup> QUESTION**

#### **APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020**

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 03 juillet 2020 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 03 juillet 2020

\*\*\*\*\*

### **3<sup>ème</sup> QUESTION**

#### **ASSAINISSEMENT : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELAGATAIRE DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

\*\*\*\*\*

#### 4<sup>ème</sup> QUESTION

### DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle :

Qu'un contrat de délégation de service public (DSP) a pris effet le 01/04/2012 avec la société SUEZ. Ce contrat arrive à terme le 31/03/2022.

Qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire de conclure un avenant à ce contrat pour acter les éléments suivants :

- ✓ Procéder à la révision du périmètre de la concession d'exploitation puisque les infrastructures d'une partie du service d'assainissement ont été modifiées comme suit :
  - *Démolition de la station d'épuration existante*
  - *Réhabilitation du site de la station existante*
    - *Réhabilitation du silo de stockage des boues en bassin d'orage*
    - *Mise en œuvre d'un poste de pompage vers la nouvelle STEP*
    - *Réhabilitations diverses du site (VRD, locaux techniques...)*
  - *Construction d'une nouvelle station d'épuration sur un nouveau site :*
    - *Capacité de traitement 6100 EH*
    - *Filière de traitement par boues activés*
    - *Traitement poussé du phosphore*
    - *Déshydratation des boues par centrifugeuse*
    - *Aire de stockage des boues en vue d'une valorisation en épandage agricole*
  - *Création d'un réseau de refoulement entre le site de l'ancienne station d'épuration et la nouvelle station d'épuration*
    - *Création d'un réseau de refoulement des eaux usées traitées entre la nouvelle station d'épuration et la Veyle*

- ✓ Prolonger la durée du contrat de 12 mois, ce qui porte l'échéance du contrat au 31 mars 2023 afin d'avoir une année complète d'exploitation de la nouvelle station d'épuration et ainsi pouvoir inclure dans le futur cahier des charges des informations d'exploitation pertinentes permettant une égalité de traitement entre les candidats.
- ✓ Qualifier la gestion du service par le Concessionnaire eu égard à la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 et aux ordonnances subséquentes ;
- ✓ Définir le principe d'une clause de revoyure à la fin de la crise pour faire un bilan de ses incidences et en étudier les conséquences sur le contrat ;
- ✓ Définir le principe d'une clause de revoyure afin d'examiner les évolutions contractuelles qui seraient rendues nécessaires, soit directement du fait de la crise, soit qui auraient été reportées à cause de cette crise ;

L'avenant a une incidence financière sur le montant du contrat de concession :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....20 %
- Montant HT : ..... 273 635,85 €
- Montant TTC : ..... 328 363,02 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché de base : 18,96 %

Nouveau montant du contrat de concession après avenant :

- Taux de la TVA : ..... 20 %
- Montant HT : ..... 1 716 698,03 €
- Montant TTC : ..... 2 060 037,64 €

En application de l'article L1411-6 du CGCT, cet avenant a été soumis à la Commission Délégation de Service public (CDSP) qui s'est réunie le 03/09/2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les termes du contrat de concession initial,

Vu l'avis favorable de la Commission Délégation de Service public réunie le 03 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER la décision de la CDSP en date du 03/09/2020,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté,
- CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### 5<sup>ème</sup> QUESTION

#### NOUVELLE STEP : PRIME D'EVICITION VERSEE A L'EXPLOITANT AGRICOLE

Monsieur le Maire explique que notre commune, par délibération du 15 décembre 2017 a décidé l'achat des parcelles ZT n°185 auprès de Monsieur BROYER Pierre et ZT n°51 et 52 auprès de Monsieur DESMOULINS Michel pour la construction de notre nouvelle station d'épuration.

Ces parcelles étaient exploitées, comme stipulées dans les actes notariés, par le GAEC de Niermont dont le siège d'exploitation est à Bâgé la Ville.

La construction du bâti de la nouvelle station d'épuration rend inexploitable une partie des parcelles ZT 51, 52 et 185 pour une emprise de 8 800 m<sup>2</sup>.

En cas de résiliation anticipée d'un bail pour cause de changement de destination agricole du bien, notamment d'urbanisation, le fermier perçoit une prime d'éviction payée par le propriétaire, en l'occurrence notre commune.

Cette prime est de 0.75 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de verser une prime d'éviction à la GAEC de Niermont de Bâgé la Ville d'un montant de 6 600 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au versement de cette prime.

\*\*\*\*\*

### **6<sup>ème</sup> QUESTION**

#### **CONCLUSION D'UN BAIL AGRICOLE : LES CHATIÈRES / GAEC DE NIERMONT**

Suite à l'acquisition des parcelles ZT n°51, 52 et 185 au lieu-dit les Chatières pour l'implantation de notre nouvelle station d'épuration, une partie de ces parcelles d'une surface approximative de 10 600 m<sup>2</sup> reste exploitable.

Monsieur le Maire propose de confier gratuitement à l'exploitation, ce ténement au Gaec Niermont de Bâgé la Ville, qui en contrepartie plantera et entretiendra de la jachère fleurie sur une surface approximative de 4 100 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de conclure un bail à titre gratuit avec le GAEC de Niermont pour l'exploitation à titre gratuit des parcelles ZT n°51, 52 et 185 pour partie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

\*\*\*\*\*

### **7<sup>ème</sup> QUESTION**

#### **BUREAU 204, ROUTE DE PONT DE VEYLE : MODIFICATION D'UN BAIL**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'au rez de chaussée du bâtiment de la Madeleine au 204, route de Pont de Veyle, une ancienne salle de classe avec des sanitaires attenants sont loués depuis octobre 2001 à Val de Saône Intermédiaire qui utilise ces locaux en bureau.

Au vu du changements des huisseries et de l'amélioration qui en résulte, Monsieur le Maire propose de modifier le loyer actuel et de le porter à 400 euros mensuel, auquel, viendront s'ajouter 100 euros de charges mensuelles.

Un nouveau bail sera établi sur les bases de ces éléments, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de conclure un bail commercial avec Val de Saône Intermédiaire pour l'occupation d'un local situé au 204, route de Pont de Veyle, selon les conditions détaillées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

\*\*\*\*\*

## **8<sup>ème</sup> QUESTION**

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

\*\*\*\*\*

#### **Commission bâtiment**

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments rappelle que les dossiers qui seront à examiner par la prochaine commission bâtiment, convoquée pour le 24 septembre 2020 à 18h00 sont l'éclairage à la Salle polyvalente et au Stade de Football, la construction du Bâtiment Technique et la mise en place de la fibre.

\*\*\*\*\*

#### **Commission information/communication**

Monsieur le Maire s'associe à madame l'adjointe en charge de la communication pour remercier la commission information/communication pour la qualité de leur travail à la réalisation du Replong'infos. Les employés sont aussi remerciés pour avoir distribué rapidement ce bulletin d'information dans les boites aux lettres.

\*\*\*\*\*

#### **Commission scolaire**

Madame l'adjointe en charge des affaires scolaires indique aux conseillers municipaux que la rentrée scolaire 2020/2021 s'est bien déroulée.

Par ailleurs, une réunion aura lieu le 29 septembre 2020 à 18h en mairie en présence de la commission scolaire, des deux directeurs d'école, des associations périscolaires. Cette réunion a pour objectif de faire un point sur la rentrée de chacun.

\*\*\*\*\*

## **Commission urbanisme**

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme rappelle que la commission d'urbanisme se réunit tous les lundis soir.

En 2020, beaucoup de déclarations préalables relatives à des constructions de clôture, portail, piscine ont été déposées, mais la commission a pu constater une diminution du nombre de permis de construire relatif à la construction de maisons individuelles. Toutefois, le nombre de vente de maisons a augmenté, ce qui traduit un dynamisme du marché de l'immobilier sur notre commune.

\*\*\*\*\*

## **Commission Vie associative**

Madame l'adjointe en charge des associations informe les conseillers des permanences de la bibliothèque municipale, à compter du 09 septembre, à savoir les mercredis et samedis matin de 10h à 12h.

La majorité des associations de notre commune a repris ses activités, en s'adaptant au protocole sanitaire.

L'association de Pont de Vaux « 24 pour tous, tous pour 1 » partenaire de Paris 2024, organise une animation le 26 septembre à Saint Bénigne, en présence de médaillés olympiques, et d'association comme notamment l'aéromodélisme de Replonges.

Suite à la demande de conseillers, Madame l'Adjointe en charge de la vie culturelle explique que cette année, la commune ne pourra pas organiser une journée du patrimoine, notamment vu le délai court entre l'installation de la commission suite aux élections municipales et la date de la journée du patrimoine. Par ailleurs, la situation sanitaire liée au COVID rend l'organisation de manifestation incertaine.

\*\*\*\*\*

## **Commission Voirie**

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie informe les conseillers qu'une commission de voirie se réunira le 08 octobre prochain à 18h30.

\*\*\*\*\*

## **Commission Environnement**

Monsieur le conseiller délégué en charge de l'environnement informe les conseillers que la commande de pots pour agrémenter la salle du conseil vient d'être effectuée.

La commission sera invitée à réfléchir sur l'organisation du repas annuel destiné aux bénévoles.

\*\*\*\*\*

## **9<sup>ème</sup> QUESTION**

### **DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

## **Travaux de démolition**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé le bon de commande pour la démolition de la maison située au 139, rue de la Croix Colin auprès de la société Cortambert d'un montant de 9 265.00 € HT soit 11 118.00 € TTC.

\*\*\*\*\*

## **10<sup>ème</sup> QUESTION**

### **HUIS CLOS**

\*\*\*\*\*

## **11<sup>ème</sup> QUESTION**

### **INFORMATIONS**

#### **Remerciements :**

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- De l'Union Musicale pour l'attribution d'une nouvelle subvention de 200 € au titre de la participation de l'association aux commémorations de notre commune,
- Du Foyer Musical pour l'attribution de la subvention annuelle de 641 €, particulièrement nécessaire cette année,
- Du CECOF d'Ambérieu en Bugey pour l'attribution de la subvention pour les apprentis de 165 €,
- De la Croix Rouge, unité locale pour le versement de la subvention annuelle de 287 €,
- De la section de Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pont de Vaux pour l'attribution d'une subvention de 216 €,
- Du président du Sou des Ecoles pour le financement annuel des activités du Sou des Ecoles.

#### **Mise à disposition des salles communales :**

Dans le cadre de la gestion du COVID et suite à la demande d'un conseiller, monsieur le Maire explique qu'il existe un protocole sanitaire applicable en cas de location des salles communales.

#### **Communauté de Communes Bresse et Saône**

Monsieur le Maire informe les conseillers que chaque commune est représentée au sein des commissions communautaires, par un conseiller titulaire et/ou suppléant. En cas d'empêchement, il pourra faire appel ponctuellement à un conseiller municipal.

#### **Inauguration de la STEP**

L'inauguration de notre nouvelle station d'épuration devrait avoir lieu le samedi 31 octobre à 10h30, cette date reste à confirmer.

#### **Planning des prochaines réunions**

Les prochains conseils municipaux se dérouleront les vendredis 09 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2020 à 19h30.

Le Conseil Communal Consultatif se déroulera le dimanche 13 septembre 2020 à 9h30.

L'assemblée générale du Syndicat d'Energies se déroulera le 24 septembre 2020.

Les élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre 2020 à partir de 10 h à la Préfecture à Bourg en Bresse.

La commission bâtiment se réunira le 24 septembre 2020 à 18h00.

La commission voirie se réunira le 08 octobre 2020 à 18h30.



**Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze**

Monsieur le Maire félicite Monsieur Jean-Pierre RETY, pour sa réélection en qualité de Président du Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 15.

La Secrétaire de séance

Le Maire de REPLONGES,

Christelle JOLY

Bertrand VERNOUX

Ainsi fait et délibéré, à REPLONGES, le 15 septembre 2020

Ont signé au registre les Membres du Conseil Municipal,

	POUVOIR			POUVOIR
C. ALBENQUE	K. BATAILLARD	D. BERRY	D. BLANC	L.BONNAT
N. BOIVIN	N. BOZONNET	P. CHEVRET	V. DEGRANGE	M.C. DESBROSSES
A. DEVEYLE	C. FONTIMPE	B. GAILLARD	C. GAULIN	C. JOLY
M. LOURD	POUVOIR	R. MONTERRAT	POUVOIR	C. NILLON
	F. MONTERRAT		J. MURE	
C. PACCAUD	F. PONCET	G. RAVAT	J.P. RETY	D. RIGAUD

---

P. ROBIN	B. VERNOUX
----------	------------